

APPEL A CANDIDATURES INTERNE/EXTERNE

La Chambre d'agriculture et de la pêche est susceptible de recruter **en CDD de 12 mois pouvant devenir un CDI** et dans les plus brefs délais :

UN RESPONSABLE DU SERVICE ECONOMIQUE (H/F) **ROME : M1402**

Sous l'autorité du Directeur Général, le/la Responsable du service assurera la supervision (liste non-exhaustive) :

- Du service économique : collecte de données technico-économiques, analyses croisées, contribution aux avis sur les aspects juridique, fiscal et social, etc.
- Des centres de gestion agréés de la CAP-NC

Il/Elle aura pour missions :

- L'organisation et l'animation des équipes
- La réalisation des objectifs fixés par la gouvernance de la CAP-NC
- La participation à la construction, au suivi du réalisé et du budget
- La participation active à la recherche de financements des actions du pôle
- La représentation de la CAP-NC et la participation aux démarches transversales

Localisation :

- Province Sud, bureau basé au siège de la CAP-NC ; déplacements possibles sur le Territoire et hors Territoire selon les missions

Profil souhaité :

- BAC+ 5 (Ecole de commerce/gestion, contrôle de gestion, DSCG, etc.) avec une expérience professionnelle avérée
- Expérience dans le management d'équipe exigée
- Expérience dans le secteur agricole souhaitée
- Connaissances juridiques et fiscales appréciées
- Capacité en pilotage de projets
- Forte capacité rédactionnelle, capacité d'analyse, d'objectivité et prise de recul, agilité opérationnelle
- Rigueur, intelligence relationnelle, confidentialité, autonomie
- Permis B obligatoire

Les candidats(es) intéressés(es) doivent adresser au plus tard le **vendredi 19 mai 2023 à 16h00**, par courrier au siège de la Chambre d'agriculture et de la pêche – BP 111 – 98845 Nouméa cedex – ou par mail **rh@cap-nc.nc** leur dossier complet comprenant :

- Une lettre de motivation au Président de la Chambre d'agriculture et de la pêche ;
- Un CV actualisé indiquant la date d'arrivée sur le territoire si non citoyen(ne) calédonien(ne) ;
- Les prétentions salariales.

Les copies des diplômes et les justificatifs d'emploi pourront être demandés ultérieurement.

Les personnes retenues sur dossier seront convoquées pour un entretien devant le comité de recrutement. La Chambre d'agriculture et de la pêche se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à cette offre d'emploi.

Le Président, Jean-Christophe NIAUTOU

